



Séance du 27 février 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Vingt-sept Février à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du second adjoint, M. VILATON Pascal

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme BIARNES Karine, Mme CHAUPRADE Isabelle, M. CONSTANTIN François, M. DARRACQ Nicolas, M. ETIENNE Bernard, M. FOURNET Cyrille, M. GATUINGT Patrice, Mme HOURQUET Nathalie, M. LABAT Benoît, Mme LABUXIÈRE Corinne, Mme LAGRASSE Marie-Laure, M. LAHONTAN Jean-Jacques, M. LARROQUE Claude, M. MARIMPOUY Jean-Gabriel, Mme MESPLÈDE Audrey, M. SEIRACQ Michel, M. VILATON Pascal, Mme WLUSEK Pierrette

Procuration(s) :

Mme CAZENAVE Sandrine donne pouvoir à M. LABAT Benoît, M. DEHEZ Julien donne pouvoir à Mme LAGRASSE Marie-Laure, Mme LALANNE Christelle donne pouvoir à M. VILATON Pascal

Date de la convocation
20 février 2023

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
20 février 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme CAZENAVE Sandrine, M. DEHEZ Julien, Mme LALANNE Christelle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** M. FOURNET Cyrille

___/___/___

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

___/___/___

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. VILATON Pascal, second adjoint,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	34 700,00
	Réalisé :	33 228,83
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	34 700,00
	Réalisé :	37 015,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	3 786,17
Résultat global :	3 786,17

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le second adjoint s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Vincent-de-Paul

Le second adjoint VILATON Pascal